



**CONVENTION SUR
LES ESPÈCES
MIGRATRICES**

Distr. GENERAL

PNUE/CMS/WAE1/Doc.2
23 mars 2009

ORIGINAL: FRANÇAIS

PREMIERE REUNION DES SIGNATAIRES DU MEMORANDUM
D'ACCORD CONCERNANT LES MESURES DE CONSERVATION
EN FAVEUR DES POPULATIONS OUEST-AFRICAINES DE
L'ELEPHANT D'AFRIQUE (*Loxodonta africana*)
Accra, Ghana, 30-31 mars 2009

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

(au 23 mars 2009)

Point 1 - Ouverture de la réunion

La cérémonie d'ouverture se tiendra à 10 heures, le 30 mars 2009. Elle comprendra une allocution de bienvenue du représentant du pays hôte, une introduction du Secrétaire exécutif et d'autres interventions éventuelles.

Point 2 - Adoption des règles de procédure

Un projet de règles de procédure sera présenté par le Secrétariat et soumis à examen. Les représentants des Etats signataires seront invités à adopter les règles telles que proposées ou proposer et agréer tout amendement éventuel.

Point 3 - Election du bureau

Les membres du bureau seront élus conformément aux règles de procédure adoptées.

Point 4 - Adoption de l'agenda et du programme de travail

La réunion sera invitée à examiner l'ordre du jour provisoire et à faire toute proposition d'amendement avant son adoption.

Point 5 - Rapport du Secrétariat

Le secrétariat présentera le bilan de son action depuis la signature du Mémorandum en 2005. L'UICN-AfESG participera à cet exposé en tant que conseiller désigné dans le Mémorandum pour appuyer sa mise en œuvre. La réunion sera invitée à prendre note du rapport du Secrétariat et faire tout commentaire éventuel.

Point 6 - Rapports nationaux

Les représentants des Etats signataires seront invités à présenter une synthèse du rapport national respectif sur la mise en œuvre du MdA et de la Stratégie depuis leur signature. Les observateurs présents auront également la possibilité de présenter brièvement leurs activités pertinentes. Les délégués sont priés de limiter la durée de leur présentation à 5 minutes. Un projet de forme de présentation de rapport national préparé par le Secrétariat sera soumis à la réunion pour examen, finalisation et adoption.

Point 7 - Poursuite de la mise en œuvre du MdA et organisation du travail intersessionnel

Point 7.1 - Plan de travail intersessionnel

Un projet de Programme de travail international à moyen terme pour la mise en œuvre du MdA et de la Stratégie sera soumis à la réunion pour discussion par le Secrétariat. Les délégués seront invités à proposer tout amendement opportun au projet de programme de travail, en vue de sa finalisation et adoption. Si nécessaire, la création d'un groupe de travail chargé d'élaborer un projet de programme révisé sera envisagée.

Point 7.2 - Priorités transfrontières

Sous ce point, il est envisagé d'examiner, afin de les compléter et/ou amender, les priorités transfrontières décrites dans un document préparé par le Secrétariat, en gardant à l'esprit l'action collective engagée au travers du MdA au niveau de l'Afrique de l'Ouest. Ce travail constituera une partie du travail préparatoire à la réunion technique conjointe des points de contact nationaux CMS-MdA/CITES-MIKE prévue le 1^{er} avril 2009.

Point 8 - Présentation et discussion des termes de référence de points de contact nationaux et de la coordination

Sous ce point, les délégués seront amenés à préciser le rôle des points de contact nationaux dans le cadre du Mémorandum et à finaliser un projet de termes de référence proposé par le Secrétariat. Une réflexion sur la coordination du Mémorandum sera juxtaposée à la discussion ci-dessus afin d'envisager toutes les synergies possibles compte tenu de moyens financiers pour l'assurer.

Point 9 - Aspects budgétaires

Le Secrétariat fera rapport des efforts entrepris afin de débloquer des ressources pour assurer un soutien à la mise en œuvre du MdA et de la Stratégie. La réunion sera invitée à identifier toutes les possibilités existantes pour sécuriser sur une base régulière une action de coordination en soutien de la mise en œuvre du MdA et de la Stratégie.

Point 10 - Coopération avec d'autres partenaires

Les délégués seront invités à identifier les partenaires qui pourraient être invités à participer à l'avenir aux travaux du MdA et à en préciser le rôle. La réunion sera également invitée à discuter de la mise en œuvre de la résolution 9.2 et de la

recommandation 9.5, adoptées par la COP 9 de la CMS à Rome, concernant la conservation des éléphants en Afrique centrale, notamment les relations à développer entre le MdA et cette nouvelle initiative.

Point 11- Questions diverses

Sous ce point de l'ordre du jour pourra être soulevée toute autre question non visée par les points précédents de l'ordre du jour.

Point 12 - Date et lieu de la prochaine réunion des Etats signataires

L'adoption du programme de travail examiné en séance devrait permettre de préciser la date de la prochaine réunion. Les pays signataires qui le souhaitent pourront se porter candidats pour l'organisation de la prochaine réunion.

Point 13 - Clôture de la réunion

Il est prévu que la réunion se termine le 31 mars à 17 heures 30.